

SERVIERS ET LABAUME
« Les Terrasses de la Carcarie »
LOT N°1 : TERRASSEMENT, VRD

A.E.

Acte d'Engagement

MAITRE D'OUVRAGE

75 Z.I. Les portes Domitiennes
BP 30020
34 741 VENDARGUES CEDEX
Tél : 04 67 79 84 83

MAITRE D'OEUVRE

SELARL CGE – Géomètre expert DPLG – N°06793
104 Chemin des Tilleuls
30 100 ALES
Tél : 04 .66.52.16.57
Email : guillaume.clarenc@geometre-ales.fr

Partie 1 : DEFINITION DU PROJET

1.1. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent marché concerne le **lot N°1 : TERRASSEMENT, VOIRIE et RESEAUX HUMIDES** des travaux d'aménagement du **lotissement LES TERRASSES DE LA CARCARIE** situé sur la commune **de SERVIERS ET LABAUME** (30) comprenant 08 lots.

Ce projet est autorisé par arrêté du Maire en date du 11 Aout 2022

L'ensemble des travaux sera conforme aux pièces écrites et graphiques jointes au dossier commun.

1.2. ADRESSE DES TRAVAUX :

Parcelle 319, AB 412, 319 AB 415

BORGNE

30 700 SERVIERS ET LABAUME

1.3. CONDITIONS PARTICULIERES :

1.3.1. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Conformes au C.C.A.G travaux et au CCAP de l'opération.

1.3.2. DISPOSITIONS TECHNIQUES

Conformes aux C.C.T.G.

Conformes au C.C.T.P.

Conformes aux prescriptions ENEDIS et ORANGE.

Conformes aux règles de l'Art et de la Profession, visant les travaux objet du présent marché.

Dans le strict respect des DTU concernés, des normes NF et des normes C14-100 et C15-100 concernant les installations électriques, et des fascicules du CCTG.

Dans le strict respect des observations et préconisations de l'organisme de contrôle agréé, visant :

- Les dispositions constructives
- Les travaux sur les ouvrages existants
- La conformité de la réglementation en vigueur

Permettant une réception sans réserve des travaux du présent lot.

Dans le strict respect des préconisations du Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé agréé, dans le cadre de l'exécution du chantier.

1.3.3. ANNEXES A L'AE.

- Programme des travaux
- Plan de composition ;
- Plan d'implantation ;

1.3.4. SECURITE DU CHANTIER

L'Entreprise titulaire du présent lot est tenue de respecter rigoureusement toutes les obligations en matière de protection de la santé, de sécurité et d'environnement. Elle est responsable de la sécurité de son personnel et des tiers, notamment au cas où elle porterait atteinte, de quelque façon que ce soit, à la sécurité de tout intervenant sur le chantier.

Elle s'engage notamment à respecter :

- La législation en vigueur ;
- Le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé ;
- La remise au coordonnateur de sécurité, conformément aux dispositions de la Loi N° 93-1418 du 31/12/93 et ses décrets d'application, de son Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé, avant toute exécution de ses prestations sur le chantier ;
- Tous personnel présent sur chantier devra faire l'objet d'un accueil précisant les règles de sécurité ainsi que les spécificités du chantier, les accueils chantier seront consignés et consultables sur chantier ;
- Les dispositifs mis en place par les autres entrepreneurs, et à remettre en place les dispositifs existants déplacés, modifiés ou supprimés par lui pour les besoins de son exécution ;

1.3.5. QUALIFICATION DE L'ENTREPRISE

L'Entreprise titulaire du présent lot certifie être en possession des qualifications professionnelles requises pour la réalisation des ouvrages dont il s'agit.

Elle est tenue de joindre les attestations et qualifications professionnelles, en cours de validité, au présent marché.

1.3.6. ASSURANCES DE L'ENTREPRISE

L'Entreprise titulaire du présent lot certifie être titulaire des assurances couvrant la responsabilité civile et professionnelle pour des travaux au moins équivalents à ceux du présent marché.

Elle est tenue de joindre les attestations d'assurances ci-dessus au présent marché. Ces attestations devront émaner des différentes compagnies d'assurance concernées.

A ce titre, elle communique au Maître de l'Ouvrage, pour l'ensemble des risques à assurer, un original comportant les mentions suivantes :

- Qualification professionnelle ou activités couvertes par la police,

- Détail et montant des garanties de la police, et de plus, pour l'assurance décennale :
- La notion de déclaration d'Ouverture de Chantier comme critère d'application de la garantie (ou les coordonnées spécifiques du chantier).

La production des attestations précitées conditionne la validité du présent marché.

1.3.7. LEGISLATION SOCIALE

L'Entreprise titulaire du présent lot déclare être à jour de l'ensemble de ses cotisations, et certifie être en mesure de produire la preuve sur simple demande du Maître d'Ouvrage.

Il est rappelé que le **travail clandestin est formellement interdit**, aussi bien pour l'Entreprise, titulaire du marché, que pour l'ensemble des sous-traitants qui interviendraient pour son compte, et dont elle assure l'entière responsabilité.

L'entreprise devra nous fournir obligatoirement une attestation sur l'honneur.

Partie 2 : PARTIES CONTRACTANTES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

MAITRE D'OUVRAGE



75 Z.I. Les portes Domitiennes

BP 30020

34 741 VENDARGUES CEDEX

Tél : 04 67 79 84 83

Représenté par Monsieur Jérôme LEDOUX

ET :

ENTREPRISE TITULAIRE DU MARCHÉ



TRAVAUX PUBLICS DAUMAS CHRISTIAN

274 Rue Jean Florian B.P 20

30 290 LAUDUN

Tél : 04 66 79 49 25

Partie 3 : INTERVENANTS

3.1 MAITRE D'OEUVRE D'EXECUTION



MAITRE D'OEUVRE

SELARL CGE – Géomètre expert DPLG – N°06793

104 Chemin des Tilleuls

30 100 ALES

Tél : 04 .66.52.16.57

Email : guillaume.clarenc@geometre-ales.fr

3.2 ORGANISME DE CONTROLE AGREE COORDONNATEUR DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE



C. SPS

21 rue Sauvignon

34570 MONTARNAUD

Tél : 06 38 96 28 68

Email : xccoordination@orange.fr

Partie 4 : ELEMENTS DU MARCHE

4.1 PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

Marché à prix global, net et forfaitaire, non révisable, non actualisable.

L'Entreprise titulaire du présent lot est tenue d'avoir vérifié ses propres métrés remis dans le cadre de la consultation. Elle fera son affaire de toutes erreurs ou omission du quantitatif ; aucune plus-value liée à des erreurs de quantité ne pourra être prise en compte après la signature du marché.

Elle ne pourra se prévaloir de travaux supplémentaires s'il s'agit de prestations décrites dans les plans ou le CCTP du présent marché.

4.2 PIECES CONTRACTUELLES GENERALES

- Norme FNP03-001 ;
- Les normes et les Documents Techniques Unifiés (DTU) en vigueur à la date de signature du présent contrat ;
- Fascicules CCTG relatifs aux travaux engagés ;

4.3 PIECES CONTRACTUELLES PARTICULIERES

Par dérogation à la norme NF P 03 001 de décembre 2000, les documents contractuels annexés au présent marché, que l'entreprise titulaire du présent marché s'engage à respecter, sont les suivant et prévalent l'un sur l'autre dans l'ordre énuméré ci-dessous :

- 1- Le présent Acte d'Engagement (AE)
- 2- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- 3- Les plans définissant les travaux à exécuter
- 4- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- 5- Le calendrier ou planning général des travaux
- 6- L'ensemble des normes affectant l'activité de l'entreprise
- 7- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)

Partie 5 : PRIX

5.1 PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Le prix est ferme, global forfaitaire non révisable et non actualisable.

Les montants détaillés ci-dessous incluent l'ensemble des frais divers mentionnés dans le CCAP, et notamment tous les frais relatifs aux essais, plans d'assurance qualité, autocontrôles et contrôles techniques, à effectuer par l'application de la législation en vigueur et notamment de la loi 78-12 du 04/01/1978.

LOT 1 – TERRASSEMENT, VOIRE et RESEAUX HUMIDES

MONTANT MARCHE BASE HT	161 599,00 €
TVA 20 %	32 319,80 €
MONTANT TTC	193 918,80 €

Soit en toutes lettres TTC : Cinq quatre vingt treize mille neuf cent dix-huit euros et quatre-vingt centimes toutes taxes comprises

5.2 DELAIS D'EXECUTION DES TRAVAUX

L'entreprise titulaire du présent marché s'engage à effectuer la totalité de ses travaux dans un délai global de **6 mois (dont 15 jours de préparation)** à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

La date prévisionnelle de démarrage de travaux est fixée le 31 Mars 2025 pour une livraison des travaux le **30/09/2025**. Une prorogation du délai d'exécution pourra être envisagée après analyse et validation par le maître d'œuvre.

Ces délais partiels seront définis par OS ultérieurement à la signature du présent marché de travaux.

5.3 PENALITES DE RETARD

Si les travaux ne sont pas effectués et terminés dans les délais prévus, l'Entreprise titulaire du présent lot se verra appliquer les pénalités de retard conformément au C.C.A.P.

Il est ici rappelé que les pénalités de retard seront appliquées pour chaque phase de chantier, et pour chaque délai partiel.

5.4 FACTURES - SITUATIONS

Les situations mensuelles devront être présentées conformément au modèle délivré par le Maître d'Œuvre.

Les factures et situations mensuelles devront avoir l'adresse de facturation suivante :

SAS HECTARE
75 Z.I. Les portes Domitiennes
BP 30020
34 741 VENDARGUES CEDEX

Elles devront arriver chez le Maître d'œuvre **au plus tard le 25 du mois** qui les transmettra **au Maître d'ouvrage le 30 du mois** sans quoi elles seraient remises au mois M+1.

Le Maître d'œuvre transmettra les situations mensuelles validées par voie électronique à ces adresses électroniques (Email) :

➤ **comptabilite@hectare.fr**

et

➤ **jerome.ledoux@hectare.fr**

Les situations mensuelles devront indiquer le rappel des avancements précédents, ainsi que des travaux en plus ou en moins.

Les **travaux supplémentaires** devront faire l'objet d'un suivi tout particulier consignés dans un tableau de travaux en plus et en moins ; **les travaux supplémentaires devront toujours être validés par le maître d'ouvrage avant réalisation.**

Toute situation non conforme au présent sera retournée à l'entreprise pour régularisation.

Le Maître d'œuvre, le pilote, et le maître d'ouvrage se réservent le droit de rectifier les situations. Le montant réglé sera alors le montant rectifié. Dans cette hypothèse, l'entreprise devra renvoyer au Maître d'Œuvre, une nouvelle situation tenant compte de ces rectifications afin que les pièces comptables soient en harmonie avec le règlement effectué.

Dans le cas contraire, la situation suivante se verrait bloquée jusqu'à totale régularisation de la situation précédente.

5.5 MODE DE REGLEMENT

Les situations seront payées par chèque ou virement bancaire à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture si nous recevons la facture dans les délais précités dans l'article 5.4.

Les règlements aux entreprises seront effectués sous la forme ci-après :

- 5% sous forme de retenue de garantie.
- Cette retenue de garantie pourra être remplacée par une caution bancaire conformément au chapitre 3 du CCAP.

Fait en trois exemplaires.

FAIT à VENDARGUES, le 21/03/2025

L'ENTREPRISE


F. BAUMAS CHRISTIAN
EURL Capital 18293,88€
Rue Dorian BP20 - 30290 LAUDUN
Tél : 04 66 79 49 25 - Fax : 04 66 79 85 04
SIREN 309 073 773 00025 - APE482U

LE MAITRE D'OUVRAGE

HECTARE
URBANISME DURABLE


HECTARE
URBANISME DURABLE
75 ZI les Portes Domitienres
CS 30020 - 34741 VENDARGUES CEDEX
04 67 79 84 83
SIREN 351 338 660

Maître d'œuvre :



SELARL CGE

Géomètre-expert DPLG - N°06793
104 chemin des Tilleuls
30100 ALES
Tél : 04 66 52 16 57

LOTISSEMENT
"Les Terrasses de la Carcarie"
à SERVIERS ET LABAUME
Dossier N°22-137

DETAIL ESTIMATIF & QUANTITATIF lot
n° 1
Terrassement Voirie Réseaux humides

Maître d'ouvrage :

HECTARE
URBANISME DURABLE

160 Avenue de la Bouvine
30900 Nîmes
Tel : 04 66 64 06 60
nimes@hectare.fr

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unit.	Montant HT
I	<u>TERRASSEMENT VOIRIE</u>				
I-A	<u>TRAVAUX PREPARATOIRES</u>				
I-A-1	Installation du chantier - Démolition des bâtiments-signalisation - repliement - l'évacuation des gravats au fur et à mesure	l'orfait	1	5 340,00 €	5 340,00 €
I-A-2	Engrèvement et découpe chaussée (0.50 m)	ml	7	10,00 €	70,00 €
I-A-3	Débroussaillage, nettoyage, décapage terre végétale sur 0,15 et évacuation des végétaux & stockage sur place des terres excédentaires, sur l'emprise des voies, parkings communs et accès	m²	640	1,50 €	960,00 €
I-B	<u>TERRASSEMENTS</u>				
I-B-1	Terrassement en déblais pour mise en forme des voies, parkings, réglage, compactage des déblais utilisés pour remblayage, épurés de tous végétaux et de pierre de Ø ≥ 100 mm, les déblais excédentaires seront évacués.	m³	450	16,00 €	7 200,00 €
I-B-2	Terrassement en déblais pour mise en forme du fossé d'exondement au Nord-Est du projet, conformément à la notice hydraulique, compactage des déblais utilisés pour remblayage, épurés de tous végétaux et de pierre de Ø ≥ 100 mm, les déblais excédentaires seront évacués.	ml	46	25,00 €	1 150,00 €
I-B-4	Terrassement en déblais pour dévoiement du fossé au Nord du projet dans le bassin, conformément à la notice hydraulique, compactage des déblais utilisés pour remblayage, épurés de tous végétaux et de pierre de Ø ≥ 100 mm, les déblais excédentaires seront évacués.	ml	5	25,00 €	125,00 €
I-B-5	Terrassement en déblais pour mise en forme d'un fossé pour raccordement de l'ouvrage de sortie du bassin dans le fossé à l'Ouest du projet, conformément à la notice hydraulique, compactage des déblais utilisés pour remblayage, épurés de tous végétaux et de pierre de Ø ≥ 100 mm, les déblais excédentaires seront évacués.	ml	6	25,00 €	150,00 €
I-B-6	Terrassement en déblais pour mise en forme des cheminements piétons, réglage, compactage des déblais utilisés pour remblayage, épurés de tous végétaux et de pierre de Ø ≥ 100 mm, les déblais excédentaires seront évacués.	m³	384	16,00 €	6 144,00 €
I-C-1	<u>CONSTITUTION DES CHAUSSEES</u>				
I-C-1a	Fourniture et pose de Géotextile	m²	640	2,50 €	1 600,00 €
I-C-1b	Couche de forme en matériaux GNT 0/80 sur 0.30 m mini ou traitement à la chaux pour essais à la plaque pour IV2 au moins égal à 50MPa y compris toutes suggestions, LA STRUCTURE DE LA CHAUSSEE DEVRA ETRE RECTIFIEE A L'ISSUE DE L'ETUDE DE SOL.	m²	640	10,00 €	6 400,00 €
I-C-1c	Couche de fondation Matériaux 0/31,5 sur 0.15m, LA STRUCTURE DE LA CHAUSSEE DEVRA ETRE RECTIFIEE A L'ISSUE DE L'ETUDE DE SOL "G2".	m²	640	7,00 €	4 480,00 €
I-C-1d	Couche de base matériaux 0/20 sur 0.15m, LA STRUCTURE DE LA CHAUSSEE DEVRA ETRE RECTIFIEE A L'ISSUE DE L'ETUDE DE SOL "G2".	m²	640	7,00 €	4 480,00 €
I-C-1e	Revêtement en enrobé à chaud BB 0/10 150kg/m², LA STRUCTURE DE LA CHAUSSEE DEVRA ETRE RECTIFIEE A L'ISSUE DE L'ETUDE DE SOL "G2".	m²	640	21,80 €	13 952,00 €
I-C-2	<u>CONSTITUTION DU CHEMINEMENT PIETON</u>				
I-C-2a	Fourniture et pose de Géotextile (40m² sur l'emprise du lotissement et 514m², 3m de large, à partir du bassin jusqu'au chemin de la Carcarie)	m²	554	2,50 €	1 385,00 €
I-C-2b	Couche de forme en matériaux GNT 0/80 sur 0.30 m mini ou traitement à la chaux pour essais à la plaque pour IV2 au moins égal à 50MPa y compris toutes suggestions (40m² sur l'emprise du lotissement et 514m², 3m de large, à partir du bassin jusqu'au chemin de la Carcarie)	m²	554	12,00 €	6 648,00 €
I-C-2c	Revêtement en Matériaux 0/31,5 sur 0.15m, y compris compactage et toutes suggestions (40m² sur l'emprise du lotissement et 514m², 3m de large, à partir du bassin jusqu'au chemin de la Carcarie)	m²	554	7,00 €	3 878,00 €
I-C-2d	Aménagement de deux rampes bétonnées (terrassement, Géotextile, fondation 0/31.5 sur 30cm, dalle béton balayé sur 15 cm) ou rampes enrochées, dans les talus du bassin	m²	20	120,00 €	2 400,00 €

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unit.	Montant HT
I-C-2c	Réalisation d'un chemin piéton en fond de bassin, largeur 150 cm, profondeur 20 cm avec mise en place de ballast 40/80 & géotextile au fond et remontant	ml	10	25,00 €	250,00 €
I-C-2f	Fourniture et pose de bordure P1 le long des cheminements piétons (<i>hors parties dans le bassin 36ml sur l'emprise du lotissement et 352ml à partir du bassin jusqu'au chemin de la Carcarie</i>)	ml	298	35,00 €	10 430,00 €
I-C-3	<u>OUVRAGES ANNEXES DE VOIRIE (fourniture et pose)</u>				- €
I-C-3a	Bordure trottoir Type A2	ml	132	39,00 €	5 148,00 €
I-C-4	<u>Marquage Peinture</u>				- €
I-C-4a	Marquage peinture pour délimitation parkings	ml	75	5,00 €	375,00 €
I-C-4c	Marquage au sol d'une place PMR	u	1	180,00 €	180,00 €
I-D	<u>ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES</u>				- €
I-D-1	Terrassement en tranchée pour pose de canalisation EP , avec sable, grillage avertisseur et remblaiement avec matériaux 0-31,5 sous chaussée ou terre épuré dans bassin	ml	76	35,00 €	2 660,00 €
I-D-2	<u>Fourniture et pose de canalisation EP</u>				- €
	Ø intérieur de 300 mm PVC renforcé ou CR8 ou BA 135 A en traversé de voie	ml	76	55,00 €	4 180,00 €
	Ø intérieur de 200 mm PVC renforcé ou CR8	ml	10	32,00 €	320,00 €
I-D-3	<u>Fourniture et pose de :</u>				- €
I-D-3a	Regard Ø800	U	3	1 000,00 €	3 000,00 €
I-D-3b	Regard grille carré 600 x 600	U	1	500,00 €	500,00 €
I-D-4	<u>Ouvrage béton armé</u>				- €
I-D-4a	Tête de buse & descente bétonnée et enrochée pour sortir de buse pour Ø 300 dans bassin y compris béton, pierres et toutes suggestions	U	1	650,00 €	650,00 €
I-D-4b	Tête de buse & descente bétonnée et enrochée pour sortir de buse pour Ø 200 dans bassin y compris béton, pierres et toutes suggestions	U	2	150,00 €	300,00 €
I-D-4c	Regard de Branchement individuel 315 avec tampon fonte EP	U	8	380,00 €	3 040,00 €
I-E	<u>JARDIN DE PLUIE conforme au dossier Loi sur l'eau</u>				- €
I-E-1	Terrassement en déblais pour mise en forme du bassin , réglage, compactage des déblais utilisés pour remblayage, épurés de tous végétaux et de pierre de Ø ≥ 100 mm, les déblais excédentaires seront utilisés pour remblayer le fossé inutile contiguë au Nord et à l'Ouest le reste sera évacués.	m³	730	15,00 €	10 950,00 €
I-E-2	Terrassement en remblais pour mise en forme du bassin , réglage, compactage des déblais utilisés pour remblayage, épurés de tous végétaux et de pierre de Ø ≥ 100 mm, les déblais excédentaires seront évacués.	m³	160	16,00 €	2 560,00 €
I-E-3	Mise en œuvre de terre végétale sur toute l'emprise du bassin sauf zone de surverse naturelle ou ouvrages , sur une épaisseur de 15cms, réglage, compactage	m³	60	10,00 €	600,00 €
I-E-4	Réalisation d'une cunette drainante, largeur 50 cm, profondeur 20 cm avec mise en place de ballast 40/80 & géotextile au fond et remontant	ml	40	25,00 €	1 000,00 €
I-E-5	Réalisation d'un enrochement maçonnés autour des ouvrages (cf plan gestion des EP)	m²	55	100,00 €	5 500,00 €
I-E-6	Réalisation d'un ouvrage en béton armé de sortie avec décanter avec grille caillebotis , regard 2.80m x 1,40m, débit de fuite , vanne de confinement sur débit de fuite et toutes suggestions pour conformité au dossier loi sur l'eau	forfait	1	4 000,00 €	4 000,00 €
I-E-7	Panneau ", zone inondable en cas de crue"	U	2	200,00 €	400,00 €
				SOUS TOTAL	122 405,00 €
II	<u>RESEAUX HUMIDES</u>				
II-A	<u>TERRASSEMENT</u>				
II-A-1	Terrassement en tranchée pour pose de canalisation EU sous chaussée , avec sable, grillage avertisseur et remblaiement en 0/31.5	ml	60	60,00 €	3 600,00 €
II-A-2	en sus pour tranchée commune avec sur largeur pour AEP, EU sous chaussée , avec sable, grillage et remblaiement en 0/31.5	ml	50	40,00 €	2 000,00 €
II-B	<u>ASSAINISSEMENT EAUX USEES</u>				- €
II-B-1a	<u>Fourniture & pose de Canalisation d'assainissement Série pression</u>				
II-B-1b	canalisation 200 PVC CR8 à joint caoutchouc	ml	50	30,00 €	1 500,00 €
II-B-1c	Canalisation de refoulement PVC 63/75 série pression	ml			- €
II-B-1c	Canalisation de refoulement PVC Ø 81,4/90 série pression PN10	ml	50	35,00 €	1 750,00 €
II-B-2	<u>Regard de visite circulaire</u>				- €
II-B-2a	Regard Ø 800 pour profondeur <1.50m en Béton préfabriqué ou en polyéthylène	U	3	1 200,00 €	3 600,00 €
II-B-2b	Branchement particulier PVC 160 CR8 + regard 1 entrée tampon, C250, y compris terrassement	U	8	380,00 €	3 040,00 €
II-B-2c	Raccordement sur antenne mis en place par le concessionnaire du réseau, y compris toutes pièces nécessaires	forfait	1	500,00 €	500,00 €
II-D	<u>POSTE DE RELEVEMENT conforme aux prescriptions du gestionnaire du réseau</u>				- €

LOTISSEMENT "Les Terrasses de la Carcarie" à SERVIERS ET LABAUME
Terrassement Voirie_Réseaux humides

DEVIS N° 70464 du 11/03/2025

Page 5/5

Taux de TVA	Base HT	Montant TVA
20%	161 599.00	32 319.80

MONTANT H.T.	161 599.00
TVA GLOBALE	32 319.80
MONTANT T.T.C. en Euros	193 918.80

Cent quatre-vingt treize mille neuf cent dix huit euros et quatre-vingts cents

Pour l'entreprise :

**Jean
DAUMAS
AS**

Signature
numérique de
Jean DAUMAS
Date :
2025.03.11
15:30:34 +01'00'

Pour le client :

Bon pour accord, le : 11/03/2025



E.U.R.L T.P DAUMAS Christian

Siège Social : 274, Rue Jean Pierre Florian - B.P 20 - 30290 Laudun - Tél. 04 66 79 49 25 - Fax 04 66 79 85 04

SARL au capital de 18293,88 E - Siret 309 073 773 00025 - APE 4312A - R.C 77B 23 Nîmes - Intracom.FR 77 309 073 773
christian.daumas2@wanadoo.fr

